

Travail avec non respect de la procédure environnement

Par **LHOMME ARTOIS**, le **09/02/2015** à **16:17**

bonjour

Actuellement CP2 éléctricien depuis 23ans, mon employeur m'a demandé de faire l'entretien des pompes à chaleur (pas de compensation financiere et pas d'avenant de contrat de travail (j'ai suivi une première formation mais pas de suite car l'employeur ne veut pas payer). Je ne souhaite pas continuer l'entretien des pompes à chaleur car rien n'est fait dans les règles de l'art (dectetion fuite fluide qui doit respecter un protocole, nous ne faisons pas signer les clients....) j'ai l'impression que l'on spolie les clients....)

comment pourrais je faire afin d'annoncer à mon employeur que je ne souhaite pas continuer sans que je sois en faute de refus de travail.

L'entreprise n'est meme pas agrée pour faire l'entretien des pompes à chaleur de ce fait la garantie des clients devient caduques sans qu'ils le sachent Cordialement

Par P.M., le 09/02/2015 à 16:30

Bonjour,

Vous ouvrez un nouveau sujet sur un problème déjà abordé, je pense que le mieux pour suivre le fil serait de poursuivre le précédent...

Par **LHOMME ARTOIS**, le **09/02/2015** à **17:00**

c'est à dire ?????

Je tenais à vous remercier pour vos réponses à toutes mes questions cordialement

Par **P.M.**, le **09/02/2015** à **17:27**

Je ne pensais pas devoir vous expliquer comment poursuivre un sujet précédent puisque vous savez le faire pour celui-ci et il me semble que j'ai pratiquement répondu à votre compagne utisant le même pseudo dans <u>là</u> et qu'après vous en ayez ouvert un autre <u>ici</u>...

Par LHOMME ARTOIS , le 09/02/2015 à 18:03	
Oupsssss désolé je vous remercie de vosnreponses	